

# DOZULE

N° 25

## PAIX ET JOIE

25 DECEMBRE 2001

“ VOICI LA CROIX DU SEIGNEUR ! ”

Voici que Notre Seigneur viendra avec puissance et illuminera les yeux de ses serviteurs. Réjouissez-vous !

Liturgie de l'Avent ; et message du 4 janvier 1974

### **EDITORIAL : Message non condamné**

C'est au cœur d'un monde en pleine folie que nous allons terminer l'année 2001. Les catastrophes meurtrières se succèdent à un rythme accéléré. L'embrasement risque de s'étendre à toute la planète ; et la barque de Pierre, secouée par toutes sortes de tempêtes, n'est pas épargnée. Le Seigneur semble dormir...

En 1994, une question fut posée à Madeleine : l'Évêque de Bayeux, Monseigneur Badré n'a donc pas reconnu Dozulé ? Cette dernière répondit : « *Il n'a pas non plus condamné ; Il a dit : à l'âge que j'ai, mon successeur fera ce qu'il voudra* <sup>sic</sup> » ; ce qui laissait à penser qu'une porte était laissée entrouverte. Nous transmettons ce mince filet d'espérance qui sera peut-être entendu... les voies du Seigneur étant impénétrables !

Cependant il nous semble important de mentionner ici que de très nombreux membres du clergé sont venus voir Madeleine pendant des années. Ils étaient et sont toujours impressionnés et convaincus, mais tellement désolés des résultats d'une enquête aux nombreuses lacunes, contre lesquelles ils ne pouvaient rien, tenus qu'ils étaient et qu'ils sont par le respect et l'obéissance dus à leur hiérarchie...

Curieusement, aucune condamnation ni du Message lui-même ni de la messagère n'a été prononcée. Pourquoi ? Tout simplement parce que Madeleine était inattaquable, véridique et non suspecte d'exaltation ou de mensonge.

Le Message de Dozulé est cohérent avec la Révélation dont l'Église a le dépôt. Il est transparent à l'Évangile, loin de se centrer sur lui-même ou sur des pratiques marginales. Il contribue à mener au Christ Jésus ; il conduit à une foi totale en Sa Miséricorde infinie, à la prière ; et il incite à prier pour la conversion du monde.

On aurait pu le reconnaître à ses fruits, avec tous les témoignages qui furent adressés à Bayeux, témoignages dont on ne parle jamais et dont on ne sait ce qu'ils sont devenus... avec les nombreuses conversions et les vocations sacerdotales engendrées.

Devant la dégradation du monde, le message de Dozulé nous prévenait d'une correction du ciel. Cette correction a commencé "avant la fin du siècle" (annon-

145

cé dans le Message). Souvenons-nous de cette effroyable tempête du 26 décembre 1999, chez nous en France, qui a tout dévasté .... et qui sous d'autres formes, encore plus terrifiantes, continue à dévaster la terre entière...

Le Cardinal Lustiger, interrogé il y a quelques jours à la radio, répondait au journaliste : « Les guerres, les révolutions, on sait d'où elles viennent et qui les organisent, mais la haine qui fabrique le terrorisme, on ne peut rien contre elle, car elle est insaisissable... »

Au risque de nous répéter, nous ne mentionnerons jamais assez cette réponse de la hiérarchie concernant les apparitions de Dozulé : « *Révélation privées, d'accord, mais qui ne regarde que Madame Aumont !* » C'est à croire que les responsables n'en ont jamais pris connaissance.

« *Je ne suis pas chargée de vous le faire croire, répétait Bernadette à Lourdes, je suis chargée de vous le dire* ». Ces paroles s'adaptent totalement à la position de Madeleine qui avait pour mission essentielle de prévenir la hiérarchie des demandes du Seigneur : c'est ce qu'elle a fait .

Alors il ne nous reste plus qu'à prier, prier sans nous lasser pour que la Miséricorde du Seigneur se manifeste. Que la terre bénie de Bethléem qui accueillait le Sauveur du monde il y a 2001 années soit bientôt source de Paix et de joie pour le monde entier. Heureux et saint Noël ! Et que Marie protège chacun d'entre vous et tous ceux qui vous sont chers.

Odette de LANNOY

### **SOMMAIRE**

Editorial : Message non condamné (O.de Lannoy). . .	1
Etude théologique (Père Jean†Marie).....	2
L'arbre penché (abbé L'Horset).....	4
Ecce Dominus noster... 04.01.74 (B. Ribay).....	5

## PETITE ÉTUDE THÉOLOGIQUE DU MESSAGE DE DOZULÉ

### 4°) Les faits et le message de Dozulé existent-ils?

Après une interruption de plusieurs mois, nous reprenons le fil de notre étude sur Dozulé. Dans les sept premiers articles, nous avons étudié en détail la *situation actuelle de Dozulé d'après le Droit de l'Eglise*. Nous avons pu conclure de multiples façons que les faits et le message de Dozulé n'ont jamais été jugés canoniquement par l'autorité de l'Eglise : ils ne sont donc à l'heure actuelle ni approuvés ni condamnés, et les fidèles gardent toute liberté de croire en leur authenticité et vérité, avec pour le moment comme seul guide immédiat leur propre conscience, éclairée ou erronée, mais toujours dans l'obéissance : d'une part aux dispositions disciplinaires légitimes de l'ordonnance de Mgr Badré du 24 juin 1985 ; d'autre part à la Foi et au Droit de l'Eglise catholique.

Dans les trois articles suivants, laissant de côté le *droit canonique*, nous avons entrepris d'étudier les faits et le message de Dozulé du point de vue *théologique*. Comme nous étions en train de vivre le passage dans le troisième millénaire, nous avons commencé par examiner *le problème des prophéties donnant des "dates"*, après avoir rappelé *quelques éléments fondamentaux sur les prophéties et leur interprétation*. Nous avons pu montrer et conclure : d'une part que les références prophétiques que le message de Dozulé fait au "temps" et aux "dates" ne sont jamais en contradiction avec la Révélation, même si une part de mystère demeure toujours sur l'interprétation exacte d'une prophétie avant sa réalisation ; d'autre part que les faits et le message de Dozulé donnent des signes et des clés pour situer notre époque par rapport aux grandes prophéties de la Bible, et pour agir et nous préparer en conséquence. Nous terminions en citant le Cardinal Newman : "Si des perspectives terribles attendent l'Eglise, si elles ont été annoncées de telle manière que les chrétiens puissent s'y préparer, rien n'est plus désastreux que la conviction que ces prophéties ont déjà été accomplies et qu'il n'y a dès lors plus rien à guetter ni à redouter. Aucun artifice de Satan n'est plus subtil que de nous faire croire que ces prophéties sont révolues".

Après cet examen théologique anticipé du problème des "dates", nécessaire en raison des circonstances, il nous faut revenir au plan que nous avons annoncé : étudier les faits et le message de Dozulé du point de vue de la *raison* et du point de vue de la *Foi*, afin de pouvoir finalement proposer une réponse à la question *décisive* de l'*origine* de ces faits et de ce message : viennent-ils de Dieu (et alors il faut les reconnaître et y répondre), ou bien viennent-ils des hommes ou du diable (et alors il

faut les condamner et les combattre). D'où les deux parties de l'étude que nous commençons maintenant, et qui s'étendra sur plusieurs numéros du bulletin :

☞ 1) Du point de vue de la raison et des sciences humaines (philosophie, histoire, sciences expérimentales) : ces faits ont-ils existé réellement et objectivement? Si oui, quelle est leur histoire précise et quel est leur contenu exact? Si oui, peuvent-ils avoir une origine *naturelle* (*humaine*) ou bien ont-ils une origine *préternaturelle* (*sur-humaine*)?

☞ 2) Du point de vue de la Foi et des sciences sacrées (théologie, exégèse biblique, droit canonique) : s'ils ont une origine préternaturelle, ces faits et ce message sont-ils sous tous aspects *conformes* à la Révélation divine, telle qu'elle nous est présentée par le *Magistère* de l'Eglise? Ou bien y-aurait-il des contradictions suffisantes pour pouvoir affirmer que les *faits et le message de Dozulé* ne peuvent pas être d'origine *divine*?

Telles sont les questions fondamentales, de raison et de Foi, auxquelles doit nécessairement répondre une *enquête* canonique, afin de permettre à l'Évêque de prononcer un *jugement d'autorité*, positif ou négatif, exigeant la *juste obéissance* des fidèles. Notre but, depuis notre premier article, n'est évidemment pas de faire cette enquête et de conclure à la place de l'autorité légitime, mais seulement de proposer de façon impartiale et désintéressée quelques éléments ordonnés qui pourraient être utiles le moment venu, si Dieu le veut.

1) Les faits de Dozulé sont-ils explicables naturellement ou non? (point de vue de la *raison*)

a) Et tout d'abord : les faits de Dozulé ont-ils réellement existé? Cette question peut surprendre, mais elle est nécessaire et traditionnelle dans la procédure des enquêtes canoniques sur les faits d'apparence surnaturelle : on ne peut juger de l'origine *surnaturelle* de faits dont l'existence *naturelle* n'est pas d'abord établie avec certitude et objectivité. Dès qu'il est informé d'un prétendu fait surnaturel, l'évêque du lieu doit faire rechercher si ce fait présente véritablement quelque consistance sérieuse, ou s'il s'agit d'une grossière supercherie ou d'un évident trouble pathologique. Si le fait présente un caractère suffisant de sérieux ou touche un nombre important de fidèles, spécialement si un culte ou une dévotion naît spontanément parmi les fidèles, l'évêque a le devoir grave de s'informer précisément et de surveiller diligemment. Après cette enquête préalable, il doit former une *commission diocésaine d'enquête* qui examine les faits et propose un jugement.

L'*existence* des faits de Dozulé est attestée d'abord par le premier témoin principal, Madeleine Aumont, qui cependant n'a jamais été entendue par la commission d'enquête (voir notre article n°2 dans *Paix & Joie* n°13). De nombreuses personnes cultivées ou qualifiées (prêtres, médecins, psychologues, scientifiques) qui ont rencontré Mme A. dans les années qui ont suivi les faits, ont pu constater d'une part son manque d'instruction et son caractère peu mystique, mais plein d'humour et de bon sens paysan, d'autre part sa franchise et son humilité, sa simplicité et sa spontanéité, son regard direct et limpide, sa constance inaltérable dans ses réponses aux questions sur les faits et le message, le tout ayant laissé à plusieurs visiteurs "comme un goût de Jeanne d'Arc", leur faisant penser à la parole de Jésus à propos de Nathanaël: "Voici un véritable Israélite, en qui il n'y a point de mensonge" (Jn 1,47). Tout cela permet déjà, en attendant le reste, d'exclure toute possibilité de fraude de sa part, et rend très improbable tout phénomène d'illusion ou d'hallucination, même si cela demeure à confirmer par la vérification d'autres critères. Ce qui est certain, c'est que son témoignage est digne de foi, de respect et d'examen. Ce qui reste à faire *officiellement*. Quant aux épreuves que Madeleine A. a dû connaître ensuite et jusqu'à aujourd'hui, elles sont sans doute la réalisation de la deuxième parole du message: "Vous ferez connaître cette Croix et vous la porterez".

Ce témoignage vivant que Mme A. a donné pendant et après les faits est complété et conforté par les *Cahiers* qu'elle a écrits entre 1970 et 1979 sur des cahiers d'écolier, et qui constituent un document essentiel pour prouver qu'il s'est passé quelque chose à Dozulé: ces *Cahiers* pourraient et devraient être soumis à des études scientifiques diverses (critique interne et externe), afin de mettre en évidence leur cohérence et leur véracité. L'éditeur des *Cahiers* écrit avec justesse dans son introduction que "ces *Cahiers* parlent d'eux-mêmes. Leur fraîcheur, leur vérité humaine et spirituelle, leur simplicité tout évangélique, attestent mieux que tout et que quiconque l'authenticité, l'importance et l'urgence de ce que Madeleine a vécu et reçu pour l'Eglise, pour le monde et pour chacun de nous...". Comme nous reviendrons plus longuement sur les *Cahiers* au cours de la deuxième partie (étude théologique), nous concluons ici par le jugement de l'un des plus grands biblistes catholiques du XX<sup>e</sup> siècle, qui a cru à l'authenticité de Dozulé après étude: "On ne peut comprendre Dozulé si l'on n'a pas lu les *Cahiers* de Madeleine A."

L'*existence* des faits de Dozulé est attestée ensuite par le deuxième témoin principal, l'Abbé Victor L'Horset, curé de la Paroisse jusqu'en 1977. Quiconque l'a rencontré un peu longuement découvre un bon pasteur, bon théologien, homme de Dieu, sensible et discret,

soucieux de fidélité et d'obéissance à l'Eglise presque jusqu'au scrupule, mais aussi d'un humour décapant doublé d'un rire contagieux, en bref un homme spirituel et équilibré. Un peu mystique aussi, et certains ont semblé le lui reprocher; mais est-ce pour un prêtre un défaut que d'être un peu mystique, c'est-à-dire amoureux du Mystère de Dieu? Le saint curé d'Ars et bien des prêtres canonisés, donc donnés en exemple, n'étaient-ils pas un peu mystiques, ou beaucoup? Ce qui est moralement certain, c'est que le témoignage de ce prêtre est digne de foi et de respect, et qu'il doit être sérieusement pris en compte. Ce qui est certain aussi, c'est que le P. L'Horset est moralement incapable d'avoir "imaginé et organisé tout cela, avec l'aide des religieuses de la Paroisse", en se servant de la prétendue "naïveté de Madeleine A.", comme certains, dont des pasteurs de l'Eglise, n'ont pas eu honte de le dire ou de l'écrire.

Son témoignage, le P. L'Horset l'a d'abord donné pendant le déroulement des faits, par un comportement globalement irréprochable au regard des critères pratiques et traditionnels de la théologie mystique en la matière: prudence et discrétion, patience et bienveillance, fermeté et charité, information régulière de l'autorité et obéissance ponctuelle à ses directives, discernement et prise de conseil, étude et prière... S'il a pu commettre quelques erreurs, ce qui reste à montrer, que celui qui n'en commet jamais lui jette la première pierre. Son témoignage, il l'a donné ensuite par la rédaction régulière et précise, devant témoins, de procès-verbaux des faits auxquels il assistait avec d'autres: ces procès-verbaux et les *Cahiers* de Madeleine A. constituent, étant donné les qualités morales de leurs auteurs et les conditions de la rédaction, une preuve écrite incontournable de l'*existence* des faits de Dozulé. Son témoignage, il l'a aussi donné par oral à de nombreuses reprises devant son évêque, et à deux ou trois reprises devant la commission d'enquête, enfin par écrit, après vingt ans de silence par obéissance, dans un livre publié en 1996 avec l'autorisation orale de sa hiérarchie.

L'*existence* des faits de Dozulé est attestée encore par le témoignage de plusieurs religieuses dont les trois sœurs de l'école St Joseph de Dozulé: elles ont été présentes à la majorité des apparitions et témoins de la rédaction des procès-verbaux par le prêtre. Tenues par l'obéissance, elles gardent le silence et ne parleraient qu'à la demande de l'évêque et à des personnes désignées par lui, ce qui se comprend bien et qui est tout à leur honneur. Mais par les personnes qui les ont bien connues, on peut savoir qu'elles ne renieront pas ce qu'elles ont vu de leurs yeux (les extases de Madeleine) et entendu de leurs oreilles (le message redit à haute voix par Madeleine).

L'*existence* des faits de Dozulé est attestée enfin par le témoignage de plusieurs fidèles laïcs qui ont assisté à une partie des apparitions aux côtés du prêtre et des religieuses. Ces personnes sont des chrétiens convaincus, des paroissiens fidèles et bien "normaux", convaincus aussi de la réalité et de l'authenticité de ce qu'ils ont vu et entendu de Madeleine A., et qui n'ont pas peur de donner leur témoignage à ceux qui le leur demandent. Plusieurs d'entre eux ont mis leur témoignage par écrit et l'ont adressé à l'autorité : ils n'ont pas reçu de réponse et n'ont jamais été convoqués par la commission d'enquête. Ils attendent toujours de pouvoir témoigner officiellement.

Conclusion: selon l'Écriture "un fait ne peut être établi que sur la déposition de deux ou trois témoins" (Dt 19,15 ; voir aussi : 2Co 13,1 Dt 17,6 He 10,28 Jn 8,17 Mt 18,16), ce que redit le Droit actuel de l'Église (voir par exemple les canons 189 877 1105 1108 1116 1209 1549 1572 1573). Ce Droit précise que "pour apprécier les témoignages, le juge... prendra en considération : 1) la qualité de la personne et son honorabilité ; 2) si elle témoigne d'après sa propre connaissance, en particulier de ce qu'elle a elle-même

vu et entendu, ou d'après son opinion personnelle, d'après la rumeur publique, d'après ce qu'elle a appris par d'autres ; 3) si le témoin est constant et toujours cohérent dans ses dires, ou s'il varie, s'il est incertain, s'il hésite ; 4) s'il y a d'autres témoins de ce qu'il affirme..." (canon 1572). Pour les faits et le message de Dozulé, non pas deux ou trois mais au moins une dizaine de personnes satisfont pleinement aux conditions mises par la Révélation et par l'Église pour reconnaître la validité d'un témoignage. Toutes ces personnes nous disent qu'il s'est passé quelque chose de réel et d'objectif à Dozulé de 1972 à 1978. Cela suffit pour conclure, avec la *certitude morale* requise par le Droit, que les faits et le message de Dozulé *existent*. Leur histoire précise et leur contenu objectif restent à écrire. La deuxième question à laquelle il faut maintenant répondre, toujours selon le *point de vue de la raison*, est la suivante : *les faits de Dozulé* peuvent-ils avoir une origine *naturelle (humaine)* ou doit-on les expliquer par une origine *préternaturelle (sur-humaine : soit diabolique, soit divine)*?

(à suivre) Père Jean†Marie

## LE SYMBOLISME DE L'ARBRE PENCHÉ (suite)

Dans mon dernier article, je signalais que le symbole de l'arbre penché est un thème qui court à travers le récit biblique, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, et qui renferme, à lui seul, toute une catéchèse. Mais que représente l'arbre, à nos regards humains ?

À première vue, il représente un élan, qui peut atteindre une hauteur impressionnante.

Il représente aussi une vitalité : après le temps mort de l'hiver qui l'a dépouillé, l'arbre reprend une activité nouvelle dès les premiers jours du printemps, pour se ramifier, fleurir et fructifier.

Ce qui le caractérise encore, c'est sa longévité qui peut être plusieurs fois séculaire.

Mais quels que soient ses attributs : élan, vitalité, longévité, ils sont limités et mesurables dans l'espace et le temps ; ils évoquent la vie, avec un grand V, qui transcende ces limites, Vie en plénitude, source de toute vie, qui est mystère et merveille (au-delà de tout ce que nous pouvons concevoir) d'un Dieu Père tout-puissant, qui engendre de toute éternité son Fils Unique, sa parfaite Image, Splendeur de sa gloire. Ce Dieu Père est tout élan d'amour vers son Fils.

Merveille de ce Fils qui reconnaît dans son Père la gloire dont il est la Splendeur, et qui est tout élan d'amour vers son Père.

Merveille de l'Esprit Saint en qui se rejoint ce

double élan d'amour, et qui procède du Père et du Fils,

comme d'un principe unique. Gloire à Dieu !

Paix sur la terre : cette terre qui, dans un premier temps, nous dit la Genèse, est informe et déserte, et attend le passage du divin Semeur : dans sa réalité concrète, elle représente l'humilité profonde où s'enracine tout élan qui veut rendre gloire à Dieu.

Cette terre, Dieu la considère avec amour dans le regard efficace de son Fils ; à cette terre, il réserve un merveilleux destin : il la veut belle, généreuse et fraternelle, pour les êtres et particulièrement les hommes qui vont l'habiter ; il la veut digne d'accueillir un jour son propre Fils, l'Emmanuel, Dieu avec nous les hommes.

Et le Dieu vivant, tel le semeur de la parabole,

la création tout entière et l'enracine dans un même élan d'adoration et d'amour à la gloire du Créateur.

Or Dieu, par une initiative gratuite de sa bonté, a voulu, dès le principe, que cet élan naturel de sa créature privilégiée soit, en même temps qu'un élan d'adoration, un élan filial : il a fait de l'homme son fils adoptif participant à sa propre vie divine, et promis à l'héritage de son Fils Unique.

Par quel mystère d'iniquité cet élan filial s'est-il perverti en élan d'orgueil dans la prétention de se hausser à la condition divine, et d'opposer à la Sagesse de Dieu sa propre sagesse, jusqu'à décider ce qui est bien, ce qui est mal. : « *C'est l'ennemi qui a fait cela* », dira Jésus à ses disciples en parlant de l'ivraie dans le champ du père de famille ; c'est Satan, l'ennemi de Dieu et des hommes, mais hélas, avec la complicité humaine.

Ce défi, signe de l'orgueil le plus insensé et de l'ingratitude la plus noire, a attiré sur le pécheur les foudres de la juste colère de Dieu ; et, comme l'arbre foudroyé, il a été détourné du Ciel, replié sur lui-même et tout entier penché vers la terre, tombé sous l'emprise du démon, le prince de ce monde qui flatte ses mauvais penchants, en faisant miroiter à ses yeux un ersatz de bonheur dans les gloires, les richesses et les plaisirs d'ici-bas : « *tout cela, je te le donne, si tu tombes à mes pieds et si tu m'adores* ». C'est ainsi que le démon veut entraîner l'homme vers les plaisirs les plus dégradants et en définitive vers l'abîme de la

l'ensemence à pleines mains, et en fait un tapis de verdure d'où jaillit à profusion une vie multiple et multiforme, reflet multiple de l'Unique Splendeur.

Selon le dessein du Créateur, cette multiplicité de la création remonte en élan vital vers cette splendeur dont elle a jailli, en mille et mille reflets. Il est vraiment merveilleux, cet élan de la création vers son Créateur, selon une hiérarchie et une harmonie qui sont l'œuvre de sa Sagesse.

Cette création va en dignité croissante de l'inférieur au supérieur, de la quantité à la qualité, de la multiplicité à cette simplicité éminente qui est celle de l'esprit, jusqu'à l'homme, esprit incarné qui, par son esprit (âme) est ouvert à Dieu, et par son corps assume

148

l'échec et du désespoir.

Mais Dieu, toujours fidèle à Lui-même, ne peut consentir à laisser ses enfants courir à leur perte ; dans sa Sagesse infinie, il concilie la justice et la miséricorde : « Dieu, dont la bonté est infinie, veut sauver l'humanité qui est au bord de l'abîme » (Dozulé, le 5 décembre 1975).

« *Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique* ». Et Lui, le Fils, par son Incarnation rédemptrice, a pris sur Lui la malédiction qui pesait sur l'humanité ; il s'est laissé fixer sur le gibet des condamnés ; et par son Sacrifice, il a réparé l'offense faite à son Père, et rétabli l'homme dans sa dignité de fils adoptif de Dieu promis à la destinée éternelle.

Nous verrons, dans le prochain bulletin qui paraîtra sans doute dans les environs de Pâques, comment le Christ Jésus, par sa mort et sa Résurrection, a relevé l'arbre penché, en y dressant au même endroit « sa croix glorieuse », l'arbre de vie dont nous sommes devenus les branches par la foi et le baptême. Aujourd'hui, dans un renouveau de foi d'espérance et d'amour, nous célébrons l'avènement de notre Sauveur, en unissant nos voix à celles des anges : GLOIRE A DIEU AU PLUS HAUT DES CIEUX, ET PAIX AUX HOMMES, CAR DIEU LES AIME ! Bon et joyeux Noël !

(à suivre)

abbé Victor L'Horset

## **ECCE DOMINUS NOSTER... VENIET**

### **Voici que notre Seigneur viendra**

Le 4 janvier 1974, dans l'après-midi, Madeleine dit son chapelet. Elle en est à la dernière dizaine. Tout à coup, elle devient aveugle ; et après quelques instants, très angoissants, elle retrouve la vue. Jésus se présente, et lui adresse quelques paroles 'en français'... Puis il prononce une parole latine dont voici les 17 premiers mots : « *Ecce Dominus noster cum virtute veniet et illuminabit oculos servorum suorum. Laetamini in*

*Domino, laetamini cum Magdalena...* » : "Voici que notre Seigneur viendra avec puissance, et illuminera les yeux de ses serviteurs. Réjouissez-vous dans le Seigneur. Réjouissez-vous avec Madeleine."

Le tableau qui suit présente seulement les onze premiers mots : dans la version du "bréviaire romain", dans l'antienne grégorienne, et dans le texte source d'Isaïe :

origine	texte
Texte du "bréviaire" et du message du 4 janvier 1974	Voici : notre Seigneur avec puissance viendra et illuminera les yeux de ses serviteurs <u>Ecce Dominus noster cum virtute</u> veniet <u>et illuminabit</u> oculos servorum suorum
Antienne Grégorienne Musique page 6	<u>Ecce Dominus noster cum virtute</u> veniet <u>ut illuminet</u> oculos servorum suorum Voici : notre Seigneur avec puissance viendra pour illuminer les yeux de ses serviteurs
Texte source d'Isaïe	<u>Ecce Dominus [.....] in igne</u> veniet Voici : le Seigneur dans le feu viendra

149

Le texte source de l'antienne est donc très probablement "Isaïe 66, 15" qui parle d'une 'venue de Yahvé' « dans le feu » (*in igne*) : Jésus, à Dozulé, garde le "avec puissance" du texte liturgique (*cum virtute*)... et remplace l'*alleluia* final par l'injonction explicite de se réjouir, tirée également d'Isaïe, tout près du verset 15 (exactement 66, 10).

Mais avant de dire encore quelques mots sur cette belle parole latine, je ne résiste pas à la joie de citer la musique même de l'antienne grégorienne que beaucoup de nos lecteurs, j'en suis sûr, connaissent et apprécient :

La musique de l'antienne n'a pas pu être transmise par l'Internet. On la trouvera dans les livres de chant grégorien : Antiphonale Solesmense N° 818 F page 197 ; ou Paroissien Romain N° 800 page 333)

Elle est vraiment très belle, cette antienne grégorienne (5<sup>e</sup> de Laudes) du 2<sup>e</sup> dimanche de l'Avent ! Et quelle aubaine pour ceux qui accuseraient l'abbé L'Horset d'avoir déniché cette perle liturgique, pour la caser au bon endroit dans le message de Dozulé !

Oui !... Mais... en dehors du fait bien connu de l'honnêteté de l'abbé L'Horset, on peut se demander pourquoi ce prêtre aurait eu l'idée d'utiliser, le 4 janvier (donc entre Noël et l'Épiphanie), une antienne grégorienne du deuxième dimanche de l'Avent, chantée à Laudes et à vêpres, un mois auparavant...

Alors l'avocat du diable d'argumenter : ce n'est pas l'antienne grégorienne dont s'est servi le prêtre, mais l'antienne lue dans son bréviaire, qui porte, au 2<sup>e</sup> dimanche de l'Avent, « *et illuminabit* » au lieu de « *ut illuminet* »

Et l'avocat du diable de continuer son argumentation : l'antienne en question est inspirée d'un texte d'Isaïe (66, 15) que les prêtres lisent au bréviaire le vendredi de la 4<sup>e</sup> semaine de l'Avent, donc beaucoup plus près du 4 janvier ; ce qui diminue les délais, et qui augmente d'autant les chances de rafraîchissement de la mémoire de l'abbé L'Horset !...

Oui ! Seulement voilà : l'année qui venait de s'achever le 31 décembre 1973 (à l'instar de notre fin d'année 2001) ne comportait pas de vendredi de 4<sup>e</sup> semaine d'Avent, étant donné que le 4<sup>e</sup> dimanche de l'Avent tombait, cette année-là, le 23 décembre, avant-veille de Noël ; il n'y avait donc pas, cette année-là, de

quatrième semaine d'Avent : le prêtre n'a donc pas pu avoir la "mémoire rafraîchie" par la lecture d'Isaïe dans le bréviaire... Tant pis pour les détracteurs !

Par contre, Jésus, Lui, connaît bien la Liturgie, inspirée par Son Esprit Saint ; et, avec l'humour infini qui lui est propre, il Lui a plu d'utiliser, pour son message du 4 janvier 74, le texte d'Isaïe qui n'était pas lu au bréviaire, cette année-là !

C'est un passage (Isaïe 66, 10-16) fort intéressant, non seulement parce qu'il porte explicitement, au verset 15 « ECCE DOMINUS... VENIET (voici que le Seigneur viendra) » repris par le Message (avec « *cum virtute* [avec puissance] » au lieu de « *in igne* [dans le feu] »), mais encore parce qu'il contient, au verset 10, l'expression joyeuse « LAETAMINI CUM JERUSALEM » (*réjouissez-vous avec Jérusalem*) reprise le 4 janvier 1974 par Jésus, qui remplace le mot « JERUSALEM », par le nom de « MAGDALENA » ; il ne faut pas s'en étonner : le Seigneur (souvenons-nous !) s'était déjà permis une petite fantaisie du même genre le 27 décembre 1972, quand il avait ajouté le nom de "Madeleine" aux mots poétiques qui louent Jérusalem : « O sorte nupta prospera, 'Magdalena' ! (O 'Madeleine' qu'un sort heureux a fait épouse) ». Nous faisons partie, dans l'espérance, avec Madeleine, de la Jérusalem d'en haut ; nous sommes invités par Jésus lui-même à nous réjouir AVEC JERUSALEM, AVEC MADELEINE ! Car le Seigneur va venir !

B. Ribay

**Bibliographie sur « Dozulé » :**

- (aux éditions F.X. de Guibert, 3, rue J. F. Gerbillon, 75006 Paris)  
- Les Cahiers de Madeleine 2<sup>e</sup> édition (mars 1999)  
- Abbé Victor L'Horset : Dozulé, récit inédit du premier témoin (1996)  
- O. de Lannoy : Dozulé, un témoignage au service de la vérité (1994)

**Attention ! L'Association « Paix et Joie » change d'adresse, à partir du 17 décembre 2001**

Bien mentionner l'adresse complète, avec le nom de Mme de Lannoy, pour tout courrier, tout abonnement

Soit : Nouvelle adresse : **Mme de Lannoy, Association Paix et Joie 12 rue du Moulin à tan, 14100 Lisieux**

Pour tout abonnement : 1 an = 4 Euros 57 (donc un peu moins de 30 FF)

**À tous : joyeuse fête de Noël - Bonne et sainte nouvelle année**